



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 79130

Texte de la question

M. Xavier Bertrand alerte M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur l'avenir de l'industrie du mode de chauffage électrique. Les grands acteurs français du secteur ont fait de grands efforts pour offrir des produits plus intelligents et de ce fait, plus économes en énergie et plus confortables à l'usage. Grâce à ces innovations, le convecteur électrique reste un mode populaire de chauffage. Cependant, les professionnels craignent que la nouvelle réglementation RT 2012 en cours de définition ne remette en cause le développement de son entreprise. L'objectif de 50 kWh de consommation d'énergie primaire par m² et par an posé par le Grenelle 1, compte tenu du coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire qui serait fixé à 2,58, les inquiète fortement. Ils rappellent que l'énergie électrique est essentiellement d'origine nucléaire en France et, à ce titre, non émettrice de CO₂. Aussi, il s'interroge sur la modulation qui pourrait être introduite pour ces valeurs de référence en fonction des émissions de gaz à effet de serre des énergies consommées par chaque mode de chauffage et sur l'avancement des travaux sur cette question au sein du groupe de travail « équilibres entre filières énergétiques » mis en place il y a un an pour arrêter la réglementation RT 2012 en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79130

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5678

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)